CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 mai 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/05/28-6/01

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteur: PELABERE Michèle

Commission n° 7 - Finances Rapporteur : TURBA Didier

OBJET : Convention d'objectifs entre le Département et l'association "Act'Art" pour l'exercice 2010.

Ce rapport présente le projet de convention annuelle d'objectifs, entre le Département de Seine et Marne et l'association Act'Art - Action Artistique en Seine-et-Marne. Cette convention décline les actions de l'association sur le territoire départemental dans les champs de la diffusion, de la création artistique, des résidences d'artistes, de l'information et de la formation professionnelle. Cette convention propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 501 670 € telle qu'inscrite au budget primitif 2010

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération n° 7/01 du Conseil général en date du 1^{er} février 2010, approuvant le budget du Département pour l'année 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention 2010 entre le Département et l'Association « Act'Art » Action Artistique en Seine et Marne joint en annexe de la présente délibération. La subvention attribuée lors du vote du budget primitif au titre de l'année 2010 sera prélevée sur le programme « Actions culturelles » et sur l'opération « Subvention Act'Art ».

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à la signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ